



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Direction des Etudes

**Point soumis pour vote à la Commission de la Formation et de la Vie
Universitaire**

N° 2021-45

Séance du 03 décembre 2021

Président: Pasquale MAMMONE

Vice-présidente: Cécile CARRA

Approbation du procès-verbal de la CFVU du 22 octobre 2021

Condition d'acquisition du vote: majorité des membres présents ou représentés

Nombre de membres présents ou représentés: 20

Nombre de vote pour: 20

Nombre de vote contre: 0

Nombre d'abstention: 0

M. le président soumet au vote le procès-verbal de la CFVU du 22 octobre 2021, qui est adopté à l'unanimité.

Fait à Arras, le 03 décembre 2021

Le Président,

Pasquale MAMMONE

SERVICES CENTRAUX

9 RUE DU TEMPLE - BP 10665 - 62030 ARRAS CEDEX

Tél. 03 21 60 37 00 - Fax 03 21 60 37 37

www.univ-artois.fr



Procès-verbal de la CFVU du 22 octobre 2021

Président

Pasquale MAMMONE

Vice-Présidente de la CFVU

Cécile CARRA

MEMBRES PRESENTS ou REPRESENTES

Représentants des Professeurs et Personnels Assimilés

Gilles AUDEMARD ; Nicolas BUE (excusé) ; Oumaya HIDRI-NEYS (pp.) ; Jean-Philippe LECOINTE (pp.) ; Christian MATHIEU ; Anne PONCHEL ; Bernard REITEL (pp.)

Représentants des Enseignants-Chercheurs

Isabelle CABY ; Jocelyne COUTTE ; Nicolas DE RIBAS ; Thierry DUGIMONT ; Marc DUTOIT ; Cécile MACHUT (pp.) ; Valérie MOREL (pp.) ; Fanny VASSEUR-LAMBRY

Représentants des BIATSS

Magali LESAGE ; Elyes SOUMRANI ; Elise WESTELYNCK

Représentants des Usagers

Personnalités extérieures

Représentant le Directeur du CROUS: Sabine THERAGE (pp.)

Représentant du Conseil Régional: Nathalie GHEERBRANT (pp.)

Représentant d'un établissement d'enseignement secondaire: Dominique RADZIEJA

Membres de droit avec voix consultative

Nicolas BLONDEL ; Frédéric BOUSSEMART ; Brigitte BUFFARD-MORET ; Fabien CAQUERET ; Sylvie COSTE-MARQUIS ; Philippe DUEZ ; Marie-Hélène GARCIA (excusée) ; Françoise HEULOT-PETIT ; Anne-Laure HOJNATZKI ; Bertrand MAZURE ; Gabriel VELU ; Annie VANHAECKE ; Laurent ZALEWSKI

Membres invités

Christophe BIDENT ; Laurence DELOFFRE ; Sabine DUHAMEL

I/ GOUVERNANCE:

- 1) Point d'actualités

II/ FORMATIONS

- 1) Note de cadrage pour la transformation pédagogique des mentions scientifiques de la licence LCeR (vote)
- 2) Référentiels LceR: modification du référentiel de la mention Mathématiques (vote)
- 3) Renouvellement du DU Expertise Juridique et Technique de l'Environnement (UFR Droit) (vote)
- 4) Modification de la maquette du DU Secrétaire Assistante Médicosociale (IUT de Béthune) (vote)

III/ VIE ETUDIANTE

- 1) Proposition d'un référentiel supplémentaire au dispositif de reconnaissance de l'engagement étudiant (R2E): possibilité de valoriser son engagement auprès de l'association Starting Block (convention de partenariat avec l'Université) (vote)

IV/ CONVENTIONS (vote)

- 1) Convention de partenariat entre l'Université d'Artois et l'institut Mines Telecom Lille Douai

V/ QUESTIONS DIVERSES

I/ GOUVERNANCE

Le président salue l'assemblée réunie ce 22 octobre pour discuter du cadrage de la Licence Compétences en Réseau. Il accueille à cet effet Sabine Duhamel, Vice-Présidente CFVU de l'ULCO, et Christophe Bident, Vice-Président CFVU de l'UPJV et porteur du projet LCeR. La LCeR est certainement la plus grande réforme que l'université ait connue et le président renouvelle ses remerciements à Christophe Bident pour son engagement sur le pilotage de ce dossier et plus généralement pour son engagement sur le montage et le portage des projets communs à l'A2U. Parmi eux, le programme d'investissement et d'avenir « s'Orienter vers le Supérieur Et Réussir ! » (OSER), que Marc Dutoit coordonne au niveau de l'université d'Artois, ou encore le nouveau projet Apprentissage en Réseau (APRES) obtenu dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt Démonstrateurs numériques dans l'enseignement supérieur (DemoES), tous deux portés par l'UPJV.

Le président témoigne aussi de la belle réussite des premières assises régionales de la vie étudiante qui ont réuni le 19 octobre dernier à Amiens l'ensemble des universités des Hauts-de-France. Plus de 400 étudiants étaient rassemblés autour de temps forts pour libérer la parole. La voix des étudiants a été entendue. Néanmoins, le Président regrette le manque de représentativité des étudiants dans les différentes instances de l'université. Il fait en effet remarquer aujourd'hui encore l'absence des représentants étudiants. Or, la CFVU est certainement l'instance qui traite des thématiques les plus proches de leurs préoccupations.

II/ FORMATIONS

1) Note de cadrage pour la transformation pédagogique des mentions scientifiques de la licence LCeR

Christophe Bident remercie le président pour ces mots chaleureux. Il relève à son tour le très bel engagement que l'Artois, l'ULCO et l'UPJV ont activé en 2016 et qui s'est officiellement constitué autour d'une politique du site A2U le 1^{er} janvier 2020.

Comme le président l'a souligné, la LCeR est un projet d'envergure, un projet extrêmement important. Christophe Bident salue l'immense travail réalisé par les équipes pédagogiques ainsi que les services d'appui et en particulier les ingénieurs pédagogiques, pour mettre en place cette réforme.

Avant de laisser la parole à Sylvie Coste, Vice-Présidente de l'université d'Artois déléguée à la LCeR et responsable du comité Pratique et Outils Pédagogiques (POP), qui est l'un des quatre comités opérationnels de la LCeR, Christophe Bident rappelle le contexte dans lequel le projet se met en œuvre. L'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au Diplôme National de Licence prévoit que l'organisation, la conception, et l'évaluation de l'offre de formation de licence doivent être pensées en termes de connaissances et de compétences. Christophe Bident précise que l'accréditation par le ministère porte sur des projets de formation, des fiches de formation par mention de licence, licence professionnelle ou master qui font état de leurs stratégies, leurs objectifs. L'accréditation ne porte pas sur les maquettes des formations, ces dernières étant conçues par les équipes pédagogiques sous la responsabilité des universités. En conséquence, il y a bien une décorrélation entre la vague d'accréditation et la mise en œuvre de l'arrêté. Aussi, les universités qui ont obtenu un NCU ont la possibilité de déployer leurs maquettes en compétences selon le calendrier fixé par le programme et non selon la vague d'accréditation. Cela signifie que les universités de l'A2U verront se transformer leur offre de formation progressivement sur les prochaines années, groupe de mentions par groupe de mentions. En l'espèce, les premières mentions de licence qui ont transformé leurs maquettes en compétences n'auront plus à refaire le travail lors de la prochaine accréditation.

A contrario, les mentions programmées en fin de déploiement pourront, pour le prochain contrat, maintenir leur offre de formation en l'état.

Concernant l'obligation de passer à l'APC, Sylvie Coste ajoute que le référentiel d'évaluation du HCERES insiste, d'une part, sur la nécessaire existence d'un référentiel de compétences qui structure les unités d'enseignement et, d'autre part, sur la formation des équipes pédagogiques à l'APC et sur son application dans la pédagogie.

Sylvie Coste rappelle tout d'abord quelques éléments de contexte. Le travail a commencé en mars 2019 avec les équipes des mentions de sciences au sens large soit, pour l'université d'Artois, l'UFR des sciences et la FSA. La première année a été consacrée à l'acculturation à l'APC et une première version des référentiels a pu être élaborée. En parallèle, les comités de Pilotage Inter-établissement et les Comités Opérationnels ILC, POP, IOA se réunissent régulièrement, appuyant leurs réflexions sur les travaux des Comités Pédagogiques Locaux. Pour l'université d'Artois, il a été mis en place un comité local commun pour l'UFR des Sciences et pour la FSA. En outre, les équipes pédagogiques bénéficient d'un accompagnement continu du Labset, des services d'appui (qui sont pour l'Artois la Direction des Etudes, la Direction des Systèmes d'information et Cap Avenir), et également de l'accompagnement des ingénieurs pédagogiques de l'A2U. Des modules en hybridation ont aussi été développés dès la première année mais le travail a malheureusement été freiné par la COVID.

Dès juillet 2020, des Situations d'Apprentissage et d'Evaluation (SAé) ont été expérimentées dans plusieurs mentions. Cela a concerné pour l'université d'Artois deux SAé en L3 pour la mention Science de la Vie. Dans le même temps, une version complète des référentiels a été réalisée et votée à la CFVU de mai 2021.

Désormais, il faut traduire ces référentiels dans les maquettes et le cadrage soumis au vote ce jour arrête les grandes lignes pour y parvenir. L'objectif est de présenter les maquettes en APC à la CFVU de mars 2022 afin de les rendre opérationnelles pour la rentrée 2022-2023. La rentrée 2022 verra donc se mettre en place les nouvelles maquettes de la LCeR pour les cohortes de L1 et de L2. Sylvie Coste précise qu'au regard des effectifs très importants en L1, l'APC sera moins approfondie.

Sylvie Coste définit dans un second temps les grandes lignes du référentiel. Elle explique aux membres de la CFVU que les référentiels décrivent les compétences visées à l'issue de la formation ainsi que les critères de qualité et les connaissances sur lesquelles s'appuyer pour progresser. Les mentions concernées par les référentiels à l'université d'Artois sont la Chimie, Science de la Vie, Science Pour l'Ingénieur, Physique-Chimie, Mathématiques et Informatique. Ces référentiels convergent entre toutes les formations de l'A2U, avec quelques spécificités locales, principalement terminologiques ou liées au parcours. Chaque référentiel est construit autour de 3 à 6 compétences qui définissent l'intitulé, les composantes essentielles c'est-à-dire les critères de qualité qui doivent être respectés pour acquérir la compétence, et enfin des niveaux de développement de 1 à 3 en fonction du nombre d'années durant lesquelles la compétence est travaillée. Par exemple, il ne peut y avoir que deux niveaux si la compétence est travaillée sur 2 ans, ou encore un seul niveau si la compétence est travaillée dans un parcours de L3. Sylvie Coste précise que ce qui est appelé « compétence » dans le vocabulaire de l'APC est l'équivalent de « bloc de compétence » pour le MESRI.

Sylvie Coste présente ensuite les lignes directrices du cadrage dont l'objectif est de permettre aux équipes pédagogiques d'aller au maximum vers l'APC tout en disposant d'une souplesse d'appropriation. Pour cela, chaque compétence se traduit par une Unité d'Enseignement (UE), associée au niveau à atteindre et qui peut se déployer sur un semestre ou sur une année. L'UE peut comprendre, dans ses éléments constitutifs, les ressources nécessaires au

développement de la compétence associée ainsi qu'une ou plusieurs SAé. Sylvie Coste précise qu'une SAé peut être partagée entre plusieurs compétences.

Chaque UE répond, par sa constitution et par les activités d'apprentissage qui la composent, à des principes de progressivité, de continuité et d'intégration. Une UE est évaluée par une validation ou par une note et correspond à un nombre de crédits européens.

Pour évaluer une UE, trois scénarii sont proposés :

- dans le premier, les évaluations sont isolées les unes des autres. Les ressources, la compétence et la SAé sont dissociées de même que les ECTS qui leurs sont attachées. Cette hypothèse multiplie le nombre d'évaluations ;
- la seconde proposition permet d'évaluer d'une part les ressources et, d'autre part, une partie de la compétence via la SAé. Dans ce cas, il est recommandé que l'évaluation des ressources représente 30 à 40 % de la note de l'UE et que la SAé c'est-à-dire la mise en action, représente 60 à 70% de la note. Ce modèle est assez proche de celui des BUT ;
- le troisième exemple est celui dans lequel tout est intégré: il n'y aurait qu'une seule et unique évaluation.

Pour conclure, Sylvie Coste précise le calendrier à venir. Une première version des maquettes devra être présentée dès décembre 2021 afin d'interagir avec le LabSET pour apporter des améliorations et tendre à une version finalisée en mars 2022. Il faut aussi se concerter au sein de l'A2U sur les Modalités de Contrôles de Connaissances et de Compétences (M3C), qui ne sont pas encore arrêtées.

Christophe Bident indique que la note de cadrage définit les grandes règles des M3C sans les détailler. En effet ces dernières ne pourront être déclinées que lorsque les maquettes seront réalisées. Par ailleurs, les M3C seront rédigées à l'aune des travaux du HCERES qui est en train de revoir sa grille d'évaluation pour mieux prendre en compte l'arrêté licence de 2018 et en conséquence l'APC. Un certain nombre de considérations sont donc attendues pour la fin du mois de novembre.

Le président insiste sur l'obligation inscrite dans la loi ORE de passer à l'APC. L'obtention d'un NCU nous permet, contrairement à d'autres universités, de bénéficier de moyens non négligeables pour y parvenir (12,5 millions d'euros sur dix ans). La réforme de l'APC apportera des réponses pour s'adapter à la diversité du public accueilli. On compte en effet six fois plus d'étudiants qu'il y a trente ans et il faut lutter pour abaisser le taux d'échec et tendre à la réussite pour tous.

Bertrand Mazure fait part de son inquiétude sur la question de la soutenabilité : le document de cadrage précise que la transformation en APC doit se faire à coût constant. Or, comme Sylvie Coste l'a d'ailleurs souligné, le premier modèle d'évaluation présenté est chronophage et multiplie par trois le temps passé à la préparation et à la correction. Cela signifie que maintenir la nouvelle maquette à coût constant revient à baisser la charge d'enseignements. Sylvie Coste précise qu'il faut viser le modèle d'évaluation intermédiaire qui intègre l'évaluation de la compétence dans la SAé (modèle n° 2 de la présentation). A la remarque de Bertrand Mazure sur la difficulté de mettre en œuvre ce modèle pour des formations accueillant des effectifs importants, Sylvie Coste rappelle qu'il y a une tolérance sur l'application de l'APC en L1.

Laurent Zalewski constate quant à lui que le calendrier est très contraint, les premières maquettes étant attendues pour décembre prochain. Sylvie Coste et Christophe Bident précisent que l'objectif est de produire une première version qui permettra d'ouvrir la réflexion entre le LabSET et les équipes pédagogiques sur le choix du modèle d'intégration et la place des SAé pour aboutir à une version finalisée en mars.

Philippe Duez fait deux remarques: d'une part, la compétence n'est pas une question de notes,

elle est acquise ou non acquise. Il s'interroge donc sur la manière dont cela peut se traduire dans des formations pour lesquelles il n'y a pas de sélection à l'entrée. D'autre part, il s'interroge sur le référentiel des compétences, qui est normalement établi en fonction de ce que demande le monde socio-économique, et sur la place des compétences transversales et aussi des stages. Sur la question des notes, Sylvie Coste confirme que l'esprit de l'APC n'est pas de noter la compétence mais de déterminer si elle est ou non acquise. Néanmoins, il paraît actuellement difficile de se passer de notes en particulier pour la sélection en master. Sur la question du référentiel de compétences, ce dernier définit et décrit toutes les composantes essentielles des compétences et les critères de qualité ainsi que les critères de progressivité pour atteindre chaque compétence.

Nicolas Blondel se réjouit que les STAPS commencent bientôt le travail de transformation des maquettes en APC. Il rappelle que Viviane Boutin a obtenu un Congé pour Projet Pédagogique pour les accompagner dans la mise en œuvre de la réforme.

Le président donne la parole à Sabine Duhamel, vice-présidente CFVU de l'ULCO. Elle remercie les membres de la CFVU pour ces échanges, échanges auxquels elle s'associe. Sabine Duhamel convient que la réforme peut générer des interrogations mais l'aboutissement du travail réalisé par les premières mentions va donner l'exemple et rassurer les autres filières qui vont entrer dans le schéma.

Soumise au vote, la note de cadrage pour la transformation pédagogique des mentions scientifiques de la licence LCeR est adoptée à l'unanimité.

Sylvie Coste remercie vivement les équipes pédagogiques de l'UFR des Sciences et de la FSA pour leur implication dans le projet.

En conclusion, le président remercie à son tour les équipes qui se sont impliquées dans ce projet révolutionnaire. Il indique qu'il sera très vigilant à l'application de cette lettre de cadrage dans toutes les composantes car, comme il le rappelle, l'université est évaluée sur la stratégie et les projets qu'elle porte ainsi que sur les moyens qu'elle reçoit à cet effet.

2) Référentiels LCeR: modification du référentiel de la mention Mathématiques

Sylvie Coste indique que la modification demandée est terminologique. Elle concerne la compétence « Raisonner de façon claire et structurée » pour laquelle le mot « claire » est remplacé par le mot « rigoureuse ». La compétence devient donc « Raisonner de façon rigoureuse et structurée ». Les CFVU de l'ULCO et de l'UPJV ont approuvé cette rédaction.

La modification du référentiel de la mention Mathématiques est soumise au vote et approuvée à l'unanimité.

3) Renouvellement du DU Expertise Juridique et Technique de l'Environnement (UFR Droit)

Fanny Vasseur explique que ce DU existe depuis de très nombreuses années. Il a pour objectif d'apporter à des étudiants des filières scientifiques les compétences juridiques de droit de l'environnement et de compléter leurs connaissances scientifiques sous un angle spécialement environnemental. Il est ainsi un complément de formation juridique de niveau BAC+5 à destination d'étudiants ayant déjà suivi un parcours d'enseignement supérieur dans le domaine des sciences et de l'ingénierie. Le Diplôme universitaire « Expertise juridique et technique de l'environnement » a également pour objectif de compléter la formation en science dites dures de l'environnement ainsi qu'en droit de l'environnement d'étudiants juristes. Trois UE sanctionnent l'obtention de ce DU.

A la question de Magali Lesage, Fanny Vasseur précise que le public en formation continue est admis dans ce DU.

Le Renouveau du DU Expertise Juridique et Technique de l'Environnement est adopté à l'unanimité.

4) Modification de la maquette du DU Secrétaire Assistante Médicosociale (IUT de Béthune)

En l'absence de Cécile Machut, excusée pour cette CFVU, Anne-Laure Hojnatzki précise que la modification consiste en un ajout de 10H sur l'UE de langues, passant de 10 à 20H, et en la création d'un module relatif à la réglementation Santé-travail.

Soumise au vote, la modification de la maquette du DU Secrétaire Assistante Médicosociale est approuvée à l'unanimité.

III/ VIE ETUDIANTE

1) Proposition d'un référentiel supplémentaire au dispositif de reconnaissance de l'engagement étudiant (R2E) : possibilité de valoriser son engagement auprès de l'association Starting Block (convention de partenariat avec l'université)

La thématique de la reconnaissance de l'engagement étudiant est fortement ressortie lors des assises étudiantes. Isabelle Caby rappelle tout d'abord que la valorisation de cet engagement émane de l'article 1 de la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté qui crée un principe de validation au titre de la formation suivie, des connaissances, compétences et aptitudes acquises par les étudiants à l'occasion d'un engagement bénévole dans une association ou d'un engagement en service civique ou comme sapeur-pompier volontaire, ainsi que dans le cas de la réserve opérationnelle ou d'un volontariat militaire. Cette validation est étendue à l'activité professionnelle et à l'engagement institutionnel des étudiants.

Elle explique qu'à travers le dispositif « Reconnaissance de l'Engagement Etudiant » (R2E) adopté lors de la CFVU du 17 novembre 2017, l'Université d'Artois reconnaît et valorise ces engagements étudiants par la mise en œuvre de trois référentiels de compétences. Le dispositif a été élargi lors de la CFVU du 28 juin 2018 avec l'intégration de deux nouveaux référentiels proposés par des associations extérieures à l'établissement mais pour lesquelles des conventions de partenariat ont été signées. Il s'agit de l'AFEV (Association française des étudiants en ville) et de TREFLE qui bénéficie d'un partenariat pour encourager les échanges entre le monde sourd et le monde entendant.

C'est dans ce cadre qu'un nouveau référentiel autour du handicap, de l'inclusion est proposé aujourd'hui, avec l'association Starting-Block. C'est une association d'éducation populaire qui mène des actions d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité (ECS). Elle œuvre pour un monde inclusif, un mode plus juste. Cela se traduit par l'accompagnement des jeunes au travers des actions de sensibilisation, des formations, la création d'outils pédagogiques.

Parmi les thématiques phares sur lesquelles Starting-block intervient, le handicap est une problématique sociétale d'importance, comme la question des discriminations de manière plus large. Starting-Block souhaite favoriser l'inclusion sociale des personnes en situation de handicap, pour qu'elles puissent avoir accès à une vie étudiante, sociale, professionnelle et citoyenne épanouissante. Starting-Block souhaite aussi lutter contre les discriminations et favoriser l'inclusion de toutes et tous, notamment au sein de l'université.

2) Formation auprès des étudiants et étudiantes souhaitant se former et s'engager pour l'inclusion des élèves en situation de handicap

L'Université d'Artois propose aux étudiants de valoriser leur engagement associatif par une note bonus et une attestation de formation dans le cadre du dispositif Reconnaissance de l'Engagement Etudiant (R2E).

Starting-Block proposera ainsi un parcours de formation « Handicap, Inclusion et ECS » comprenant cinq séances de 3h chacune. La formation vise à favoriser l'inclusion des étudiants en situation de handicap à l'université par l'acquisition des connaissances sur les handicaps, des techniques d'animation et par la gestion de projet sur l'organisation d'une action de sensibilisation aux handicaps auprès de la communauté étudiante. Ce projet est la semaine Handi valid'.

Pour bénéficier de la valorisation, les étudiants devront en manifester la volonté auprès du Service Vie étudiante – Mission handicap, participer à l'intégralité de la formation et autoévaluer leur expérience selon la grille de compétences fournie.

Le président souligne que ces thématiques sont au cœur des préoccupations de l'université. Isabelle Caby précise enfin que le MESRI travaille sur un référentiel national de la reconnaissance de l'engagement étudiant, référentiel qui se voudra transversal.

A la question de Magali Lesage sur la possibilité de valoriser l'engagement des étudiants bénéficiant d'un contrat étudiant et investis dans la vie étudiante, Isabelle Caby répond qu'elle est favorable à l'élargissement de la reconnaissance. Marc Dutoit ajoute que cela est d'autant plus justifié que les étudiants en question reçoivent une formation.

Cécile Carra témoigne de son soutien au dispositif de reconnaissance de l'engagement étudiant et précise que dans le cadre du projet PACTEs, l'engagement sera aussi reconnu sous forme de badge. Le débat sur le sujet est donc très ouvert.

IV/ CONVENTIONS

1) Convention de partenariat entre l'université d'Artois et l'Institut Mines-Telecom Lille Douai

Cette convention est le fruit d'un partenariat entre l'UFR de Droit de l'université et l'Ecole des Mines, devenue Institut Mines-Telecom Lille Douai, existant depuis 2009. Ce DU permet d'accueillir des élèves de dernière année du cycle d'ingénieur et en particulier du master spécialisé MRPT de l'IMT Lille Douai et des étudiants issus du master de droit public parcours Conseil et contentieux des droits de l'urbanisme et de l'environnement de l'Université d'Artois.

Il fallait revoir certaines dispositions et notamment la question de la revalorisation des droits d'inscriptions.

Soumise au vote, la convention de partenariat entre l'université d'Artois et l'Institut Mines-Telecom Lille Douai est adoptée à l'unanimité.

V/ QUESTIONS DIVERSES

1) Les assises étudiantes

Le président explique qu'il s'agit des premières assises étudiantes en France. Ces assises ont été portées par Amiens et fortement soutenues par Madame la Rectrice.

La pandémie a mis le focus sur des problèmes de précarité, d'isolement et de mal-être. Le président explique que ces assises se sont tenues en deux temps: tout d'abord une table ronde

animée par des chercheurs autour de ces thématiques puis des ateliers dirigés et pilotés par des étudiants qui ont ensuite procédé à la restitution.

Isabelle Caby précise que ces assises ont été un défi. Les étudiants demandent de l'autonomie et de la reconnaissance de la part de la communauté universitaire. L'étape suivante consiste donc à ce que les assises étudiantes soient dirigées par les étudiants eux-mêmes.

Les thématiques abordées étaient axées vers la formation, l'accueil, le bien-être, et la reprise de la vie étudiante. Il est fortement ressorti que la crise avait été un accélérateur de précarité, les étudiants devant faire face à des problèmes de logement. Ces conditions de vie difficiles ont affecté leur santé mentale.

L'objectif de ces assises est d'élaborer un schéma directeur régional et plus particulièrement un schéma pensé au niveau de l'Alliance.

2) Les droits différenciés

Le Président indique que la question des droits différenciés pour les étudiants extracommunautaires est aussi une préoccupation majeure des étudiants. Elle est d'ailleurs ressortie lors des assises régionales de la vie étudiante.

L'université n'a jamais appliqué les droits différenciés depuis leur mise en place. Le président rappelle néanmoins la règle selon laquelle l'établissement ne peut exonérer que dans la proportion de 10% de l'effectif global hors étudiants boursiers. Ce quota n'était pas atteint jusque-là mais il augmente chaque année et il faut donc proposer des lignes directrices pour y remédier dès la rentrée 2022. Le président précise que certaines universités qui atteignent un seuil avoisinant 15% ont reçu l'injonction de prendre des mesures.

Le président souligne aussi que de plus en plus d'universités prennent progressivement des décisions de non-exonération. C'est le cas de l'université de Lille et le risque est grand de créer un appel d'air.

En conséquence, la réflexion est en cours et l'idée est de prendre une médiane à savoir d'appliquer les droits différenciés uniquement aux étudiants primo-entrants dans le premier cycle. Les masters ne seraient pas concernés.

Le président souhaiterait que les universités de l'A2U se coordonnent.

Il précise enfin que le risque encouru est de ne plus recevoir de financement lors des dialogues de gestion avec le rectorat, les droits différenciés étant considérés comme un levier possible pour dégager des moyens.

Une proposition de délibération sur l'application des droits différenciés sera soumise à la prochaine CFVU et au CA du 10 décembre.

La séance est levée à 11H.

Le Président,

Pasquale MAMMONE